

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 DECEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Bibliothèque – Demande  
de subvention de  
fonctionnement au  
Conseil Général**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 décembre 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 9 janvier 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 janvier 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAIAT\*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL\*, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS\*, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER\*, Madame USQUIN

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13-03-04-06-07-16-17)

\*Monsieur HAIAT (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05)

\*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13)

\*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs)

\*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007)

**Avaient donné procuration :**

\*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Madame CADOREL à Monsieur MOREL

\*Monsieur RAVEL à Madame CROS

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Monsieur BINET à Madame FRYDMAN

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur BAZIN d'ORO

**N°DE DOSSIER** : 07 H 02

**OBJET** : BIBLIOTHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
AU CONSEIL GÉNÉRAL

**RAPPORTEUR** : Madame ROCCHETTI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines a mis en place un dispositif d'aide au fonctionnement des bibliothèques. Pour répondre aux conditions de recevabilité, les dépenses d'acquisition de livres, d'abonnement et de reliure doivent être au moins de 0,61 € par habitant. Une majoration de 5 % est accordée aux communes de plus de 3 000 habitants dont la masse salariale du personnel qualifié (filiale culturelle) représente au moins 6,10 € par habitant. Cette subvention est plafonnée à 30 500 € pour une Ville de la taille de Saint-Germain-en-Laye.

Dans le cadre de ce dispositif, et compte tenu du fait que la Ville répond à tous ces critères, une subvention de 30 500 € a été accordée à la Ville de Saint-Germain-en-Laye en 2007. Une subvention peut également être obtenue en 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'attribution d'une subvention au taux maximal auprès du Conseil Général,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

*Rcros*  
Roselle CROS

